

Les conditions du présent règlement s'appliquent à l'organisation et à la participation au tournoi « Keytrade Bank Padel Cup 2025 » (ci-après le « Règlement »). Toute participation au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

1. Article 1. Organisateur

La Keytrade Bank Padel Cup est un tournoi non officiel organisé par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), dont le siège est établi à Boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles, RPM Bruxelles - numéro de BCE BE-0879 257 191, ci-après dénommée « Keytrade Bank », suppléée par SAGAS, Padel Vlaanderen et Padel Wallonie-Bruxelles.

2. Article 2. Lieu, date et catégorie

2.1. Ce tournoi se jouera dans trois clubs différents :

- Roch4padel à Rochefort ;
- Padel4U2 à Gand et
- YC5 à Vilvoorde.

2.2. Il se jouera aux dates suivantes :

- 26 et 27 septembre à Rochefort ;
- 3 et 4 octobre à Gand et
- les 10,11 et 12 octobre à Vilvoorde.

2.3. Le tournoi se compose de 192 équipes de deux personnes :

- 96 équipes masculines,
- 96 équipes féminines.

2.4. Le tournoi se compose de 6 catégories :

- 3 catégories homme (100/200, 300/400 et 500+)
- 3 catégories femme (50/100, 200/300 et 400+)

3. Article 3. Inscription

3.1. Toutes les personnes physiques, domiciliées en Belgique, disposant d'un classement officiel Padel Vlaanderen ou Padel Wallonie-Bruxelles peuvent s'inscrire à la Keytrade Bank Padel Cup. Les membres du personnel de Keytrade Bank et de SAGAS ne sont pas autorisés à participer.

3.2. L'âge minimum requis pour participer est de 18 ans.

3.3. Les hommes et les femmes peuvent uniquement s'enregistrer dans les catégories de leur sexe. Les équipes mixtes ne sont pas autorisées.

3.4. Une seule inscription par paire est demandée.

3.5. Une paire ne peut s'inscrire que dans un seul des trois clubs. En cas d'inscription dans plusieurs clubs, seule la première inscription sera prise en compte.

3.6. Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via la plateforme [Tournify](#) .

3.7. Les frais d'inscription s'élèvent à 40€ par paire. Cette somme sera reversée au tournoi « *Inclusivity Challenge* » qui œuvre pour l'accessibilité du padel pour tous. La somme de 40€ doit être versée dans les 10 jours ouvrables après la réception de la confirmation définitive de votre inscription sur le compte mentionné dans la communication. Passé cette limite, votre inscription sera annulée et nous attribuerons cette place à une autre paire.

3.8. Lors de l'inscription, la paire doit s'inscrire dans la catégorie relative au classement le plus élevé de chaque joueur.

- 3.9. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 août 2025 à 23h59. Les clients de Keytrade Bank bénéficient d'une priorité d'inscription jusqu'au 17 août 2025 à 23h59.
- 3.10. Une fois les demandes d'inscriptions clôturées, l'organisation vérifiera tous les classements renseignés. Une confirmation définitive de l'inscription sera envoyée environ deux semaines après la clôture des demandes d'inscriptions.
- 3.11. En cas de désistement d'une équipe avant le début du tournoi, celle-ci sera remplacée dans la mesure du possible.
- 3.12. Du seul fait de sa participation au tournoi, le participant accepte sans réserve ni limitation aucune le contenu complet de ce Règlement, ainsi que toute décision prise par Keytrade Bank à l'occasion du tournoi ou dans le cadre de celui-ci.

4. Article 4. Format du tournoi

- 4.1. La Keytrade Bank Padel Cup se jouera sur trois weekends. Dans un premier temps, des phases de poules seront organisées les vendredis soir et samedis dans chacun des clubs.
- 4.2. Au terme de ces phases de poules, les premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les phases finales. Celles-ci se dérouleront à Vilvoorde le dimanche 12 octobre 2025.
- 4.3. Le tirage au sort des poules sera réalisé par le juge arbitre une semaine avant chaque date.
- 4.4. Lors des phases de poules, tous les matchs se jouent en 9 jeux. Une heure est prévue pour chaque match des phases de poule. La paire ayant remporté le plus de jeux au terme de l'heure de jeu remporte le match.
- 4.5. Lors des phases finales, tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants le premier à 6, avec un troisième set jusqu'à 6 (tie-break at 6/6).
- 4.6. Un juge arbitre sera présent les samedis des phases de poules ainsi que le dimanche des phases finales.
- 4.7. En participant à la Keytrade Bank Padel Cup, tout joueur s'engage à jouer de manière fairplay ainsi qu'à respecter ses adversaires.
- 4.8. En cas de litige lors d'un point, celui-ci sera automatiquement rejoué. La paire au service disposera alors de deux balles de service pour rejouer le point.
- 4.9. Pour les phases de poule, chaque paire doit amener un tube de balles neuves. Les balles sont fournies par l'organisation pour les phases finales.
- 4.10. Tout retard lors des matchs sera sanctionné. Après 15 minutes de retard, l'organisation se laisse le droit de décider du maintien du match en accord avec la paire adverse.
- 4.11. En cas de retrait d'une équipe qualifiée pour les phases finales, l'équipe ayant terminé deuxième du groupe sera directement qualifiée pour les phases finales.

5. Article 5. PRIZE MONEY

5.1. Le prize money total de l'édition 2025 de la Keytrade Bank Padel Cup est de 10 800€. Ce montant correspond à la sommes de primes gagnées par chaque vainqueur et finaliste.

5.2. La paire vainqueur de chaque catégorie remportera la somme de 1200€ (600€/joueur) et les paires finalistes recevront la somme de 600€ (300€/joueur).

5.3. Tableau prize money :

Catégorie	Vainqueur	Finaliste	TOTAL
W 50/100	1200	600	1800
W 200/300	1200	600	1800
W 400+	1200	600	1800
M 100/200	1200	600	1800
M 300/400	1200	600	1800
M 500+	1200	600	1800

5.4. Cette somme sera versée sur un compte ouvert au nom de chaque participant auprès de Keytrade Bank. Si le participant n'a pas de compte Keytrade Bank, il devra en ouvrir un avant le versement de la somme gagnée.

6. Article 6. Responsabilité

Keytrade Bank, les membres de son personnel ou les tiers auxquels elle fait appel dans le cadre du présent tournoi ne peuvent être tenus responsables des dommages, corporels ou matériels, de quelque nature que ce soit, qui résulteraient de l'organisation du tournoi, y compris la participation aux matchs, les déplacements liés au tournoi, ou tout incident survenant sur ou autour du terrain.

Keytrade Bank ne peut en outre être tenue responsable des problèmes techniques liés au site Web d'inscription ou au système de messagerie, ni d'une éventuelle incompatibilité entre la technologie utilisée pour le tournoi et la configuration matérielle ou logicielle du participant.

Keytrade Bank se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le tournoi à tout moment, notamment pour des raisons de force majeure ou de contraintes légales, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation pour les participants.

7. Article 7. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel communiquées par le participant dans le cadre de ce tournoi sont traitées par Keytrade Bank exclusivement aux fins du bon fonctionnement de ce tournoi et de l'attribution du prix au gagnant ainsi que pour les finalités décrites dans [la politique relative à la Vie Privée](#) disponible sur www.keytradebank.com. Vos données personnelles ne seront donc pas divulguées à des tiers à des fins de marketing. Veuillez consulter la politique relative à la Vie Privée pour plus d'information sur la collecte, le stockage et le traitement de vos données personnelles, ainsi que votre droit de consultation, rectification et opposition.

8. ARTICLE 8. Surveillance

Keytrade Bank surveille le bon déroulement de l'action. Elle a le droit, en cas de non-respect des conditions ou en cas de fraude, d'abus, de tromperie, de dol ou de mauvaise foi, d'exclure le participant du tournoi.

Dans ce cadre, le participant ne pourra faire valoir aucun droit à l'égard de Keytrade Bank, des tiers impliqués dans le tournoi ou de leurs préposés, mandataires ou collaborateurs. Dans ces cas, Keytrade Bank a également le droit (i) de réclamer la restitution d'un éventuel prix déjà remis et (ii) de réclamer des dommages et intérêts pour les dommages subis par Keytrade Bank, les tiers impliqués dans le tournoi ou leurs préposés, mandataires ou collaborateurs (y compris pour atteinte à l'image).

9. ARTICLE 9. Plaintes

En cas de plainte concernant ce tournoi ou le présent Règlement, il convient de prendre contact avec Keytrade Bank au plus tard 5 jours ouvrables après la clôture du tournoi par e-mail à l'adresse marketing@keytradebank.com. Toute plainte envoyée en dehors de ce délai est irrecevable. Keytrade Bank traite uniquement les réclamations soumises par e-mail à l'adresse susmentionnée et dans ce délai. Keytrade Bank évalue la plainte et prend une décision finale à ce sujet.

10. ARTICLE 10. Divers

La nullité ou la non-validité d'une des dispositions du présent Règlement ne compromet en aucun cas la validité des autres dispositions.

11. ARTICLE 11. Litiges

Ce concours est régi par le droit belge. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont les seuls compétents.

Règlement établi à Bruxelles le 29/07/2025